

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20181**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention Métiers du Tourisme et des Loisirs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342 Développement et protection du patrimoine culturel, 334 Accueil, hôtellerie, tourisme, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Gestion de structure de loisirs

Gestion d'un projet à vocation touristique

- Conception et gestion d'un projet ou d'une organisation à vocation touristique
- Promotion et commercialisation d'offre de loisirs
- Gestion de l'accueil, de la relation et de la satisfaction client

Le parcours type **Tourisme et Economie Solidaire (TES) dispensé à l'Université d'Avignon** précise :

Ce professionnel est chargé de la gestion de projet, du marketing et de la communication responsables tout en exerçant des fonctions de manager et d'animateur d'équipes.

Il assure études, conseils et ingénierie au crible du développement durable et veille au respect de la qualité.

Compétences disciplinaires

- Réaliser une démarche complète de gestion de projet touristique
- Gérer un service ou une structure d'accueil/de loisir de manière globale
- Maîtriser les principes du marketing et du développement local/territorial
- Mobiliser la réglementation et les règles de base de la sécurité liée aux activités de loisirs
- Déployer des processus d'innovation au sein de structures/projets touristiques

Compétences professionnelles transversales

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accredités.

Le parcours type **Tourisme et Economie Solidaire (TES) dispensé à l'Université d'Avignon** précise :

Le diplômé dispose de connaissances, capacités et compétences diversifiées qui sont les suivantes :

- une appréhension de l'organisation, du développement durable et des dynamiques des territoires
- une réceptivité à la spécificité du secteur social (accueil des personnes défavorisées en difficulté, handicapées,...) et équitable
- une connaissance approfondie des réseaux publics, privés et associatifs

- une capacité affirmée pour le travail d'équipe impliquant des qualités relationnelles et organisationnelles
- une connaissance de la gestion d'un établissement (respect des budgets, politique qualité, gestion et animation de personnels...)
- une bonne maîtrise des outils informatiques ainsi que celle d'une langue étrangère.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé peut exercer dans les secteurs du tourisme (hébergements, agences de voyage, loisirs, études, conseils et ingénierie) ; et activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), plus particulièrement dans le domaine du tourisme à vocation sociale, tourisme solidaire, l'écotourisme.

R93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- Gestionnaire d'activités de loisirs
- Responsable de projets touristiques et écotouristiques
- Directeur de structure de plein air
- Accompagnateur touristique
- Chargé de mission développement du tourisme local
- Animateur de tourisme local
- Responsable de structure d'hébergement
- Responsable d'animation
- Responsable qualité
- Chef de projet consultant
- Chargé d'études

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**G1102** : Promotion du tourisme local

**G1301** : Conception de produits touristiques

**G1403** : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

**M1403** : Études et perspectives socio-économiques

**G1101** : Accueil touristique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence a priori avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP.... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

Le parcours type **Tourisme et Economie Solidaire (TES) dispensé à l'Université d'Avignon** précise :

La licence professionnelle Tourisme et Economie Solidaire est composée d'enseignements fondamentaux et pratiques, et de projets professionnels.

Les enseignements (36 crédits ECTS), d'une durée totale de 282 heures, sont organisés autour de trois modules permettant d'aborder :

- l'économie solidaire appliquée au tourisme : données de cadrage sur le contexte, les acteurs impliqués, le droit (11 crédits)
- le tourisme et l'économie solidaire dans les territoires : le processus de développement, le jeu des acteurs, la mise en réseau (12 crédits)
- le tourisme et l'économie solidaire dans les établissements : gestion d'entreprises, stratégie marketing, communication, anglais (13 crédits).

D'une durée totale de 140 heures (encadrement, travail en équipe et en autonomie), le projet tuteuré (9 crédits ECTS) se déroule dans le cadre d'une démarche collective, au sein d'une équipe que les étudiants constituent par petits groupes d'environ quatre personnes. Le projet tuteuré se déroule en collaboration avec une structure extérieure étrangère. C'est l'occasion de la mise en application des enseignements sur un cas concret et dans des conditions professionnelles de réalisation. Chaque projet est encadré par un enseignant tuteur du projet mais également par tous les enseignants impliqués par la formation.

De mi-mars à fin septembre, se déroule le stage en entreprise (15 crédits ECTS) d'une durée minimale de 4 mois et maximale de 6 mois.

\*Chaque Unité d'Enseignement (UE) et chaque Unité Constitutive d'Enseignement (UCE) est affectée d'un coefficient.

\*Les UCE se compensent au sein d'une même UE sans note éliminatoire.

\*Les modalités d'évaluation sont définies pour chaque UCE en début de formation, le contrôle continu étant généralisé.

\*La compensation se fait entre les UE notées, affectées de leur coefficient.

Le diplôme s'obtient après avoir obtenu à la fois une moyenne générale d'au moins égale à 10/20 par compensation de l'ensemble des UE affectées de leur coefficient, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'UE5 (stage en entreprise).

Toutefois, le jury est souverain pour apprécier toute situation particulière.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence

- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 juillet 2009 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes  
 Arrêté MESR du 05 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux n° 20080297  
 Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015  
 Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience  
 Article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (loi travail) et articles L613-3 et L613-4 du Code de l'éducation.  
 Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  
[www.univ-avignon.fr](http://www.univ-avignon.fr)  
 Formation initiale  
 Maison de l'Orientation et de l'Insertion (enquêtes ministérielles)  
[orientation-insertion@univ-avignon.fr](mailto:orientation-insertion@univ-avignon.fr)  
 Formation continue (enquêtes satisfaction et professionnelles)  
[enquete-fc@univ-avignon.fr](mailto:enquete-fc@univ-avignon.fr)  
<http://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/>

**Autres sources d'information :**

[Université Avignon - Lpro Métiers du Tourisme TES](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse ( 84) [Avignon]  
 Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse  
 Campus Hannah Arendt - Site Centre Ville  
 74 rue Louis Pasteur - 84029 Avignon cedex 1

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse  
 Campus Hannah Arendt - Site Chabran  
 Service Formation Tout au Long de la Vie  
 74 rue Louis Pasteur - 84029 Avignon cedex 1  
 en partenariat avec le

Lycée Agricole de Carpentras Serres

**Historique de la certification :**

La Licence Professionnelle Tourisme et Economie Solidaire : Entreprises et Territoires a été créée en 2008 pour répondre aux besoins de professionnalisation du secteur de l'économie sociale et solidaire appliquée au tourisme. Chaque année, la formation enregistre plus de 200 candidatures. Environ 25 candidats sont sélectionnés par promotion.